	CLUB SPORTIF et ARTISTIQUE de la DEFENSE de Lyon	CSADLyon
	REGLEMENT INTERNE	DOSSIER : B
	SECTION PHOTO	FICHE : 09 Mise à jour le : 15/06/2023
Auteur : El Hadji BA		Validé par : CODIR -CSADL

## I – CONDITIONS D'ACCES A L'ACTIVITE PHOTO

### **Article 1 : L'activité**

L'activité photo se déroule au quartier général FRERE  
22 avenue LECLERC 69007 Lyon  
Rez de chaussée du Bâtiment 21 – salle multi activité.

*Se présenter au poste de sécurité muni d'une carte d'identité nationale.*

### **Article 2 : Accès à la salle**

L'accès à la salle, est ouvert uniquement :

- aux membres adhérents de l'activité photo du club sportif et artistique de la défense de Lyon (CSADLyon) :

**Un Lundi sur deux de 17h30 à 19h30**

### **Article 3 : Utilisation**

Il est demandé à chacun de faire un usage correct du matériel et de signaler sans délai, toute anomalie, dégradation ou défectuosité constatée.

### **Article 4 : Responsable de l'activité**


Pendant ces créneaux, les activités sont sous la responsabilité de l'animateur de l'activité.

**El Hadji BA**

[csadl.photo@gmail.com](mailto:csadl.photo@gmail.com)

### **Article 5 : Affichage du règlement**

Ce règlement sera affiché au vu et au su de chacun dans « la salle plateau technique du Gymnase » et visible sur le site : : <https://www.csadlyon.com/reglement-interieur-csa>

	CLUB SPORTIF et ARTISTIQUE de la DEFENSE de Lyon	CSADLyon
	REGLEMENT INTERNE	DOSSIER : B
	SECTION PHOTO	FICHE : 09 Mise à jour le : 15/06/2023
Auteur : El Hadji BA		Validé par : CODIR -CSADL

## II – PREVENTION - SECURITE

### **Article 6 : Présence**

Un cahier de présence (avec nom, prénom heure d'arrivée heure de départ signature) est ouvert par activité.

### **Article 7 : Secours**

La salle n'est pas équipée de poste téléphonique. Il convient donc d'utiliser un téléphone mobile permettant de provoquer l'intervention des secours en cas de besoin. Prévenir le poste de sécurité **au 04.37.27.33.15**, si besoin est, pour l'arrivée des secours.

#### **Appeler le SAMU : 15**

**Défibrillateur** : en place Poste de sécurité

- **Indiquer les éléments indispensables :**

**Nom, Lieu exact de l'accident (Bâtiment 21, salle art plastique)**

Cause de l'appel (Nombre de victimes, natures des lésions, malaise, hémorragie, personne inconsciente...)

Gestes pratiqués

N° de téléphone de contre appel

- **Suivre les conseils du SAMU : NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER**

- Guider les secours vers la victime

## III – NON RESPECT DU REGLEMENT

**Article 15 :** *Le non-respect des consignes engage la seule responsabilité de l'utilisateur en cas d'accident.*

- La fréquentation de notre salle implique le respect du présent règlement intérieur. Il est défini dans un souci de bien-être, pour l'ensemble des utilisateurs.

**Article 16 :** En cas de non-observation de celui-ci ou d'attitude et de comportement présentant un risque ou une gêne pour les autres usagers, le responsable pourrait prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants.

Le CODIR se réserve le droit de leur interdire l'accès à la salle. Celui-ci ne pourra prétendre à aucun remboursement.